

Le **vingt-cinq février deux mille vingt et un**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **dix-neuf février deux mille vingt et un**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances ainsi qu'en téléconférence sous la Présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

A l'ouverture de séance

45 Conseillers communautaires présents : ALIAGA Alexandre - AYDIN Michaël - BACCONNIER Michel - BADIN Pascale - BELIME Gaëlle - BERGER Alain - BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella - BETON Christian - BOCHARD Jean-Jacques - BORGHI Roland - BOUCHET Lucas - BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne - CHRIQUI Vincent - DANTHON Brigitte - DEBES Céline - DENIS Christophe - DESFORGES Marie-Laure - DI SANTO Laurent - DURAND Fabien - DURET Isabelle - DUSSERT Marie-Thérèse - FAYET Michel - GAGET Mathieu - GAUDE Daniel - GIRARD Jean-Pierre - GIRAUD Denis - GUETAT Christian - KOPFERSCHMITT Carine - LEPRETRE Aurélien - LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian - MARION Cyril - MARTI Patrick - MARY Alain - NICOLE-WILLIAMS Patrick - PAPADOPULO Jean - PERRARD Damien - RABUEL Guy - RENARD Isabelle - SIMON Catherine - SUCHET Noël - TISSERAND Olivier - VERLAQUE Florence

14 Conseillers communautaires en visioconférence : BACCAM Marguerite - BLOND Priscilla - CICALA David - DIAS Olivier - GAGET Christine - MICHALLET Damien - PARDAL Jean-Claude - PENOT Danielle - ROULOT Océane - ROY Nadine - SADIN Christine - SALMON Jean-Noël - VERJUS Anne - VIAL Guillaume

7 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ACCETTOLA Hélène donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse - LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne - LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à BACCAM Marguerite - MARGIER Patrick donne pouvoir à MARTI Patrick - POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique - SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean - WAJDA Daniel donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

4 Conseillers communautaires absents : BRULEFERT Helen - JURADO Alain - NASSISI Ludovic - LOUKILI Bouchra

Secrétaire de séance : TISSERAND Olivier

21 02 25 022 MODALITES D'ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN TELECONFERENCE DURANT LA PERIODE D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

La loi du 14 novembre 2020 propose durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, des modalités de réunion en téléconférence allégées par rapport au droit commun. Le conseil communautaire doit se prononcer au cours de la première réunion à distance sur les modalités d'organisation de la téléconférence.

L'application Starleaf est utilisée dans le cadre de la téléconférence. Les modalités d'installation et de connexion à l'application ont été envoyées aux élus communautaires avec leur convocation. Il a été demandé aux conseillers communautaires d'inscrire leur nom lors de leur connexion à la séance afin de faciliter leur identification. L'appel est fait par le Président et le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance. Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le président reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Les prises de parole sont attribuées par le Président, dans l'ordre dans lequel elles ont été enregistrées et la réunion sera accessible au public en direct par le biais de l'application Starleaf.

Approuvé à l'unanimité

20 02 25 023 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE LA DELIBERATION 20 10 15 341

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Président, du 05 janvier au 04 février 2021.

Approuvé à l'unanimité

**21 02 25 024 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN APPLICATION DE LA DELIBERATION
20 10 15 340**

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau Communautaire du 04 février 2021 en application de la délibération n° 20_10_15_340 du 15 octobre 2020.

Approuvé à l'unanimité

Déconnexion de CICALA David et VERJUS Anne

21 02 25 025 RAPPORT ET DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe (article 107) et la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (article 13), un débat s'instaura sur les orientations budgétaires, à l'issue duquel il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ce jour.

Approuvé à l'unanimité

**21 02 25 026 TRANSPORT ET MOBILITES – ACQUISITION D'AUTOBUS A GABARIT REDUIT POUR LE RESEAU DE
TRANSPORT RUBAN – LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Dans le cadre de la convention de délégation de service public (DSP), la CAPI délègue l'exploitation du réseau de transport RUBAN à la société Keolis Porte de l'Isère. La collectivité fait l'acquisition des véhicules de transports urbains qu'elle met à disposition de son exploitant.

Une enveloppe financière conséquente est allouée annuellement au renouvellement du parc de véhicules RUBAN.

Dans le cadre de la politique de mix énergétique de la CAPI, le renouvellement du parc de véhicules RUBAN portera en 2021 sur 2 autobus standards EURO 6 et 1 autobus à gabarit réduit ELECTRIQUE.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer l'accord-cadre, à le notifier au titulaire.

Approuvé à l'unanimité

**21 02 25 027 APPROBATION DU BILAN DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA CAPI ET DES GRANDS ENJEUX DU
FUTUR PLAN DES MOBILITES**

Le Plan de Déplacements Urbains de la CAPI a été validé en décembre 2010. Dix ans après cette approbation, la CAPI a réalisé sur toute l'année 2020 un travail d'évaluation des actions de la politique mobilités mises en œuvre au cours de la dernière décennie.

Le bilan du PDU de la CAPI a ainsi été présenté en comité de pilotage le 17 décembre 2020. Le PDU de la CAPI s'articule autour de 3 grandes orientations stratégiques déclinées sous la forme d'un plan composé de 17 actions. Ce travail d'évaluation permet ainsi de disposer d'un diagnostic du territoire, de manière à identifier clairement les atouts et les contraintes de la CAPI, en vue de déployer une stratégie mobilités sur ce nouveau mandat.

La CAPI a lancé fin 2020 une démarche de planification qui aura pour objectif de définir les grands défis que l'agglomération souhaite relever en matière de mobilité pour les années à venir.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le bilan du PDU de la CAPI ainsi que les grands enjeux du futur Plan des Mobilités de la CAPI.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 028 CREATION DU COMITE DES PARTENAIRES

Le Comité des partenaires est créé dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités afin de développer le dialogue entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), les usagers et les employeurs pour la définition de la politique de la mobilité. Ce comité vise donc à développer la coopération entre ces différents acteurs. Ce comité devra être obligatoirement créé par chaque autorité organisatrice de la mobilité, même s'il existe déjà d'autres instances consultatives. Chaque AOM devra fixer la composition et les modalités de fonctionnement de ce comité.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la création du comité des partenaires CAPI et sa composition. Messieurs CHRIQUI Vincent, MARGIER Patrick et MARION Cyril sont désignés par la CAPI pour siéger au sein du comité des partenaires.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 029 CHARTE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DU COVOITURAGE

Depuis plus de 10 ans la CAPI mène une politique volontariste en matière de covoiturage. C'est ainsi que le territoire est maillé par un réseau de 7 parkings de covoiturages représentant près de 700 places aménagées à proximité des échangeurs autoroutiers et le long des grands axes de circulation. Par ailleurs, la CAPI soutient depuis 2017 le service de covoiturage dynamique LANE dont les lignes de covoiturage assurent une desserte entre la CAPI et l'agglomération lyonnaise.

L'État, en collaboration avec le GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport), propose aux collectivités d'affirmer leur engagement au travers d'une charte, dans une démarche pro-active, en vue de favoriser l'essor du covoiturage. Cet acte volontaire vise à considérer le covoiturage comme une solution de mobilité alternative à la voiture individuelle et complémentaire des transports en communs classiques, dans toutes leurs actions publiques en matière de mobilité.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'engagement de la CAPI, aux côtés de l'Etat et du GART, à favoriser l'essor du covoiturage.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 030 EVOLUTION DU DISPOSITIF MA RENO - SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT

La Loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015, impose la mise en place d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Ce service doit être mis en œuvre à l'échelle d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), associant le cas échéant l'échelon départemental dans un rôle de coordination des EPCI. Sa mission première et obligatoire est d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus.

La CAPI et la CCVDD se sont associées au Département de l'Isère pour déposer une candidature commune pour la mise en place de ce Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).

La présente délibération vise à présenter et à valider le modèle organisationnel et économique du SPPEH tel que proposé dans le cadre de cette candidature commune. Ce modèle prend en compte les évolutions issues du bilan du dispositif MA RÉNO tel que présenté dans la délibération n° 20_12_17_452 du Conseil Communautaire de la CAPI du 17 décembre 2020 approuvant la candidature commune avec le Département de l'Isère.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 031 EAU ET ASSAINISSEMENT – REPARATION ET ENTRETIEN DES HYDRANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPI – ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE LOT 1 (SECTEUR OUEST) ET LOT 2 (SECTEUR EST)

Un accord cadre à bons de commande a été lancé pour entretenir les hydrants existants et les nouveaux (poteaux et bornes d'incendie, bornes de puisage). La commission d'appel d'offres du 3 novembre 2020 a attribué le lot 1 à Aquarem et le lot 2 à Sade et cette décision a été approuvée par le conseil communautaire le 17 décembre 2020 (n°20_12_17_458). Toutefois, suite à la demande de pièces complémentaires faite par la commande publique, la société Aquarem n'a pas été en capacité de fournir une attestation ce qui a conduit au rejet, de plein droit, de son offre. Selon le règlement de consultation, il convient d'attribuer le lot 1 à Guillaud TP.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution des deux accords-cadres à bons de commande pour la réparation et l'entretien des hydrants sur le territoire de la CAPI :

. lot 1 (secteur ouest) à la société GUILLAUD TP dont le siège est à Saint Jean de Bournay (38440) sans montant minimum par an et pour un montant maximum annuel de 65 000 € HT,

. lot 2 (secteur est) à l'entreprise SADE dont le siège est à Grenoble (38029) sans montant minimum par an et pour un montant maximum annuel de 65 000 € HT.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 032 COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU – GESTION ET TAMPONNAGE DES EAUX PLUVIALES CHEMIN DE ROSIERE – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux sont envisagés afin de limiter les eaux parasites claires et de supprimer les déversements des eaux pluviales au milieu naturel, chemin de Rosière.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces travaux ainsi que les différentes subventions demandées auprès de l'Agence de l'Eau et de la Préfecture de l'Isère.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 033 COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU – GESTION DES EAUX PLUVIALES CHEMIN DE MONTBERNIER, CHEMIN DE LA COMBE ET CHEMIN DU GRASSET – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Des travaux de réalisation d'un bassin et d'extension du réseau de collecte d'eaux pluviales sont envisagés afin de limiter les eaux parasites claires et de supprimer les déversements au milieu naturel.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux et les études de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales chemin de Montbernier, chemin de la Combe et chemin du Grasset à Bourgoin-Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 034 COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU - TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET RENOUELEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SECTEUR PAUL BERT – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux sont envisagés afin de limiter les eaux parasites claires et supprimer les déversements des eaux pluviales au milieu naturel, secteur Paul Bert.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux et les études de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement de la conduite d'eau potable secteur Paul Bert à Bourgoin-Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 035 COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES - TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LA ROUTE DE SAINT JEAN DE BOURNAY ET LA RD 1085 – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux sont envisagés afin de supprimer les fuites dues à la vétusté des conduites, faciliter l'exploitation du réseau sur la route de Saint Jean de Bournay et la RD 1085.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local des travaux de renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable sur la route de Saint Jean de Bournay et la RD 1085.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 036 COMMUNE D'ECLOSE-BADINIÈRES - TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN TRAITEMENT TERTIAIRE A LA STATION D'ÉPURATION D'ECLOSE-BADINIÈRES – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux de traitement chimique du phosphore sont envisagés à la station d'épuration de la STEP d'Eclosé-Badinières.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local de mise en place d'un traitement tertiaire à la station d'épuration d'Eclosé-Badinières.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 037 COMMUNE DE FOUR - TRAVAUX DE CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE QUARTIER DU RIBOLLET – DEMANDE DE SUBVENTIONS -

Des travaux de création du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable sont envisagés quartier du Ribollet à Four.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le bilan prévisionnel de l'opération des travaux d'extension du réseau d'assainissement et de renouvellement de la conduite d'eau potable secteur Ribollet à Four qui s'élève à 1 490 174,23 € TTC, soit 1 241 811,86 € HT, d'approuver cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement, de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau, de la Préfecture de l'Isère et de tout autre financeur et d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces travaux et études.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 038 COMMUNE DE L'ISLE D'ABEAU – LIMITATION DES REJETS EN TEMPS DE PLUIE AU POSTE DE REFOULEMENT DE FONDBONNIÈRE – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux de mise en place de 5 vannes sont envisagés sur le poste de refoulement de Fondbonnière à l'Isle d'Abeau, afin de stocker les eaux excédentaires par temps de pluie.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux de limitation des rejets en temps de pluie au poste de refoulement Fondbonnière sur la commune de L'Isle d'Abeau.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 039 COMMUNE DE L'ISLE D'ABEAU – TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF RUE DU DIDIER ET RUE DU LISSIEU DU RESEAU D'EAUX USEES – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux de mise en séparatif rue du Didier et rue du Lissieu sont envisagés afin de terminer le secteur et supprimer un rejet d'eaux usées au milieu naturel.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux et les études de mise en séparatif rue du Didier et rue du Lissieu du réseau d'eaux usées sur la commune de L'Isle d'Abeau.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 040 COMMUNE DE RUY-MONTCEAU - TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT SECTEURS DE LA VIEILLE BORNE ET SALIERE SUD ET RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE FUYARDS – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux de mise en séparatif secteur de la Vieille Borne sont envisagés afin de réduire les eaux claires parasites et supprimer les déversements au milieu naturel.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement secteurs de la Vieille Borne et Salière Sud à Ruy-Montceau et le renouvellement des réseaux d'eau potable fuyards en parallèle.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 041 EAU POTABLE – COMMUNE DE RUY-MONTCEAU - TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA BÂCHE DU RESERVOIR DU VERNAY – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux de réhabilitation de la bache du réservoir du Vernay sont envisagés suite à des problèmes de corrosion et de fissures, afin de reprendre l'étanchéité.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux de réhabilitation de la bache du réservoir du Vernay sur la commune de Ruy-Montceau.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 042 EAU POTABLE – COMMUNE DE RUY-MONTCEAU – TRAVAUX D'INTERCONNEXION D'EAU POTABLE EN VUE DE LA SUBSTITUTION DE LA RESSOURCE DE CHARLAN - DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

En raison de la dégradation de la ressource de Charlan sur la commune de Ruy-Montceau, des travaux d'interconnexion sont envisagés avec Nivols Vermelle depuis la canalisation du Vernay.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux et les études d'interconnexion d'eau potable en vue de la substitution de la ressource de Charlan sur la commune de Ruy-Montceau.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 043 EAU POTABLE – COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER – TRAVAUX D'ETANCHEITE DU RESERVOIR D'EAU POTABLE DU RELONG – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux d'étanchéité du réservoir d'eau potable du Relong sont envisagés afin d'étancher la toiture et colmater l'ensemble.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux et les études d'étanchéité du réservoir d'eau potable du Relong à Saint-Quentin-Fallavier.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 044 COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER – QUARTIER DE LA PONTIERE – EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT ET SUPPRESSION D'UNE VINGTAINE DE REJETS DIRECTS – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées sont envisagés quartier de la Pontière.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan prévisionnel de financement concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux et les études d'extension du réseau d'assainissement et suppression d'une vingtaine de rejets directs quartier de la Pontière à Saint-Quentin-Fallavier.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 045 COMMUNE DE LA VERPILLIERE – TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'EAUX USEES RUE DU CATELAN ET RUE DE LA BOURBRE – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux de mise en séparatif des eaux usées sont envisagés rue du Catelan afin de terminer la mise en séparatif du secteur et limiter les déversements au niveau du déversoir d'orage.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux et les études de mise en séparatif du réseau d'eaux usées rue du Catelan et rue de la Bourbre sur la commune de La Verpillière.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 046 COMMUNE DE VILLEFONTAINE – RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE LOTISSEMENTS CEPES ET BRETAGNE – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont envisagés afin de limiter les pertes d'eau.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux et les études de renouvellement des réseaux d'eau potable lotissement Cèpes et Bretagne à Villefontaine.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 047 PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE 2019 POUR LES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION AUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la remise par la SEMIDAO de 2 rapports annuels du délégué pour les services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire de la CAPI (secteur ouest et est), pour l'année 2019.

Acté à l'unanimité

21 02 25 048 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CAPI POUR L'EXERCICE 2019

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le rapport du président sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la CAPI pour l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

21 02 25 049 DEPLOIEMENT DE PROCÉDES D'INNOVATION ROUTIÈRE – RENOVATION DES CHAUSSEES EN ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR BOURGOIN-JALLIEU ET SAINT-QUENTIN-FALLAVIER – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Des travaux de rénovation de chaussée vont être effectués sur les ZAE de Bourgoin-Jallieu (avenue des Frères Lumière) et Saint-Quentin-Fallavier (rue du Morellon). Il s'agit de chantiers « test » de déploiement de procédés d'innovation routière.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces travaux de rénovation des chaussées, de solliciter les subventions auprès de la Préfecture de l'Isère au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux des 2 chantiers tests de rénovation des chaussées en Zone d'Activité Economiques sur Bourgoin-Jallieu et Saint-Quentin-Fallavier, avec des procédés d'innovation routière.

Céline DEBES ne prend pas part au vote

Approuvé à l'unanimité

Départ de Sandrine BOUISSET

21 02 25 050 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANNEE 2021 AVEC L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION LYONNAISE

Une convention lie l'ADERLY et la CAPI depuis de nombreuses années afin d'implanter de nouvelles entreprises. Lors de la dernière convention (2018 – 2020), 14 entreprises nationales et internationales ont été implantées par l'ADERLY sur la CAPI, ce qui représente 280 emplois créés en 3 ans. La CAPI souhaite renouveler ce partenariat en 2021 via une convention annuelle.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le projet de convention de partenariat entre l'ADERLY et la CAPI pour l'année 2021 et le principe d'un soutien financier à l'ADERLY d'un montant maximum de 50 000 € en 2021.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 051 PEPINIERE D'ENTREPRISES CAPI ENTREPRENDRE : AVENANT N°4 CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

La pépinière propose des locaux d'activité et bureaux à loyers adaptés, des services communs ainsi qu'un accompagnement individuel et collectif des jeunes entrepreneurs pour une durée maximum de 3 ans (2 ans avec possibilité d'un renouvellement d'une année supplémentaire).

Une convention de fonctionnement entre la commune de Bourgoin-Jallieu et la CAPI édicte les règles d'utilisation du bâtiment. La convention de fonctionnement portant répartition des charges d'exploitation et des coûts de travaux de maintenance a été établie avant l'ouverture et approuvée en conseil communautaire du 24 avril 2018 et en conseil municipal du 21 mai 2018. Après deux ans et demi de fonctionnement, quelques ajustements et précisions sont nécessaires.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n°4 à la convention de fonctionnement entre la commune de Bourgoin Jallieu et la CAPI concernant la pépinière d'entreprises.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 052 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE POLE D'INTELLIGENCE LOGISTIQUE POUR L'ANNEE 2021

Un partenariat existe depuis 2010 entre la CAPI et le Pôle d'Intelligence logistique, association qui fédère les principaux acteurs de la logistique sur le territoire (entreprises, organismes de formation et partenaire institutionnel). Compte tenu des résultats et retombées de l'action conduite par le Pôle d'Intelligence Logistique sur la CAPI depuis 10 ans et de son rôle dans la structuration de la filière sur le territoire.

La Biennale de la logistique, temps fort pour la filière sur le territoire, aura lieu en mars et avril 2021 sous un format adapté pour tenir compte des contraintes sanitaires.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe d'un soutien financier au Pôle d'Intelligence Logistique sous forme d'une subvention d'un montant maximum de 40 000 € dont les crédits seront prévus au budget, le projet de convention de partenariat entre le Pôle d'Intelligence Logistique et la CAPI pour 2021 et de verser la subvention au Pôle d'Intelligence Logistique pour l'année 2021, soit 40 000 € maximum.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 053 CONCESSION D'AMENAGEMENT A LA SPLA SARA AMENAGEMENT POUR LA REALISATION D'UN SITE D'ACCUEIL D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR L'EX-SITE INDUSTRIEL BONNA-SABLA, SITUE A NIVOLAS-VERMELLE

Le territoire de la CAPI a fondé le développement de ses zones d'activités économiques sur des fonciers agricoles nus, disponibles, accessibles et maîtrisés par la puissance publique, principalement dans le cadre du développement de la Ville Nouvelle. Toutefois, ces dernières années, la pénurie de fonciers à vocation économique sur le territoire s'est accélérée et à titre d'exemple, il n'existe plus de fonciers de plus de 2 hectares d'un seul tenant, ce qui limite la capacité de la CAPI à répondre aux besoins d'implantation des entreprises endogènes et exogènes.

Dans ce contexte, afin de maintenir le territoire attractif, créateur d'emplois et de ressources financières pour la collectivité, la CAPI doit nécessairement se tourner vers de nouvelles formes d'aménagement, plus complexes, notamment la reconversion de friches et de sites existants.

Fin 2019, il a été porté à la connaissance de la CAPI par le biais de la commune de Nivolas-Vermelle, la fermeture du site industriel Bonna Sabla dédié à la fabrication et à l'entreposage de produits préfabriqués en béton et localisé sur la zone d'activités économiques du Vernay, dans le cadre d'une restructuration globale de cette filiale par le groupe Consolis. Sur les 17 hectares que compte le site, 6 hectares ont été acquis par la société SBC Holding, qui développera sa propre activité de préfabriqués béton et reprendra une partie des installations et des salariés de Bonna Sabla.

La CAPI souhaite maîtriser le reste du site Bonna Sabla auprès du groupe Consolis. L'objectif est d'accueillir, sur un site existant, des entreprises industrielles, tertiaires et artisanales. Pour cela, elle prévoit de démolir le bâti, de dépolluer et de réaménager le site.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le contrat de concession d'aménagement avec la SPLA SARA Aménagement pour réaliser un site d'accueil d'activités économiques sur l'ex-site industriel Bonna Sabla, situé à NIVOLAS-VERMELLE.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 054 APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DU PROJET A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION COEUR DE VILLE DE BOURGOIN JALLIEU

La convention Action Cœur de ville encadre les grandes phases d'évolution du programme national « Action Cœur de ville » pour la ville de Bourgoin-Jallieu. La signature de l'avenant n°1 termine la phase d'initialisation et engage la phase dite de déploiement.

La phase d'initialisation visait à compléter le diagnostic et à présenter les détails du projet de redynamisation du Cœur de ville et du plan d'actions à mettre en œuvre pour les années suivantes. Le plan d'actions comprend des fiches actions présentant des actions lancées en 2018 et qui se poursuivent et des actions programmées pour 2019 et les années suivantes.

Le présent avenant précise également les modalités de suivi de ce plan d'actions et son déploiement au sein du périmètre de l'ORT (Opération de revitalisation de territoire), transformant ainsi la convention Action Cœur de ville en convention ORT.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n°1 du projet à la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Bourgoin-Jallieu.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 055 PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI : MISE EN PLACE D'ACTION SPECIFIQUES POUR FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI DES PARTICIPANTS PLIE (2021)

La CAPI a fait le choix de mettre en œuvre et piloter un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour la période 2016-2020 au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi résidant sur son territoire. Celui-ci est reconduit en 2021. Le protocole d'accord du PLIE 2021 précise que le programme d'actions spécifiques sera mis en place afin de lever les obstacles à l'emploi.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan d'actions global et le recours à des prestataires pour la mise en place d'actions en faveur des participants du PLIE ainsi que les conditions d'attribution des aides financières dans le cadre du fonds mobilité.

Approuvé à l'unanimité

Sortie Michel BACCONNIER

21 02 25 056 ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE VAULX-MILIEU - CONVENTION CADRE 2021-2025

La CAPI, dans le cadre de sa compétence « protection de l'environnement et du cadre de vie », assure la gestion de sept espaces naturels dont la Réserve Naturelle Régionale de l'Étang de Saint-Bonnet (RNR). La régulation des espèces invasives est prévue par le plan de gestion 2021-2025 de la RNR. Le Ragondin et la tortue de Floride sont concernées par des interventions de piégeage chaque année. Ces actions concernent des parcelles situées sur la commune de Vaulx-Milieu.

L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) « la Diane Vauloise » située sur la commune de Vaulx-Milieu, du fait de son activité, apparaît comme un acteur privilégié pour mener à bien ces actions de régulation d'espèces.

Dans une logique de mutualisation des compétences et des moyens humains, il est proposé d'établir une convention de partenariat entre la CAPI et l'ACCA.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 057 VALIDATION DU PLAN DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE SAINT-BONNET -DEMANDE DE SUBVENTION 2021-

La CAPI, dans le cadre de sa compétence « protection de l'environnement et du cadre de vie », assure la gestion de sept espaces naturels, dont la Réserve Naturelle Régionale de l'Étang de Saint-Bonnet (RNR). Le premier plan de gestion 2013-2018 a été mis à jour et finalisé en 2020.

Ce second plan de gestion s'étendra de 2021 à 2025 et a été validé en comité de pilotage par l'ensemble des acteurs locaux et des membres institutionnels en octobre 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang de Saint-Bonnet et le budget associé.

Approuvé à l'unanimité (1 abstention)

21 02 25 058 CONTRAT UNIQUE DE LA BOURBRE : REALISATION DE PASSAGES A PETITE FAUNE SUR SAINT-SAVIN

Suite à l'élaboration du Contrat Vert et Bleu, devenu par la suite Contrat Unique, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB), les Collectivités Territoriales du bassin versant de la Bourbre, et les partenaires financeurs du Contrat, ont validé un plan d'actions pour la période 2017-2022.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la réalisation de l'ensemble des travaux sous maîtrise d'ouvrage CAPI unique, au titre de sa compétence sur les Espaces Naturels Sensibles, d'autoriser le financement à hauteur de 485 000€ TTC pour l'ensemble de l'opération et de demander toutes les subventions possibles auprès de l'Union Européenne et des fonds FEDER, et aux autres financeurs potentiels.

Approuvé à l'unanimité

Retour de Michel BACCONNIER

21 02 25 059 DESIGNATION DE 3 REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT UNIQUE DE LA BOURBRE

La CAPI est engagée dans la démarche de Contrat Unique de la Bourbre qui réunit 5 intercommunalités pour la partie trame verte, et le SMABB pour la partie trame bleue. Le pilotage de ce contrat est assuré par le SMABB. Cette gouvernance est formalisée dans une convention de mutualisation qui stipule les objectifs d'animation du contrat, les engagements réciproques, la répartition des charges, les modalités d'échange, de suivi, de prise de décision.

Un comité de pilotage, présidé conjointement par le SMABB et la Région Auvergne-Rhône-Alpes est garant de la mise en œuvre du Contrat et constitue l'instance décisionnelle qui valide les choix et les étapes qui jalonnent la démarche. A ce titre, il constitue un lieu d'échange, de concertation et d'animation entre les différents usagers et acteurs du territoire

Dans le cadre de la mutualisation, conformément à l'article L 5122-2 du CGCT, le comité de pilotage est composé de 3 membres de chaque organe délibérant des EPCI et du syndicat mixte.

Messieurs DURAND Fabien, GAGET Mathieu et VIAL Guillaume ont été désignés comme représentants de la CAPI au sein du comité de pilotage du contrat unique de la Bourbre.

Approuvé à l'unanimité

Sortie Dorian MAILLET

21 02 25 060 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE D'ASSISTANCE INFORMATIQUE AU SCOT NORD-ISERE

Le syndicat mixte SCOT Nord-Isère a sollicité la CAPI pour bénéficier d'une assistance informatique. Dans le cadre des priorités et des orientations du schéma de mutualisation, la CAPI est en mesure de réaliser l'accompagnement demandé. La Direction des systèmes d'information mutualisée de la CAPI délivre d'ores et déjà des prestations de services d'assistance informatique aux communes membres de la CAPI.

Le Conseil communautaire a fixé par délibération du 03 novembre 2015 les tarifs applicables à chaque prestation selon les montants définis dans le catalogue pour les prestations de services délivrées par la Direction des systèmes d'information mutualisée pour le compte des communes membres de la CAPI.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de la convention de prestation de service « d'assistance informatique » à passer avec le SCOT Nord-Isère.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 061 CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ - TARIFS DE LOCATION D'INSTRUMENTS

Pour permettre aux élèves de pratiquer leur instrument tout au long de l'année, y compris lors des congés d'été, sans augmenter les coûts pour l'utilisateur et la CAPI, une location annuelle d'un montant forfaitaire de 70€ est proposée, avec effet au 1^{er} septembre 2020, renouvelable trois fois, sauf situation particulière. Le locataire aura la charge de la révision annuelle de l'instrument qui lui est confié.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 062 MODALITES DE FACTURATION DU CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 LIEES A LA SITUATION SANITAIRE

L'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité du conservatoire s'est traduit par l'organisation des enseignements à distance à l'aide d'outils numériques, pendant les périodes de confinement, que celui soit total ou partiel afin de maintenir le meilleur lien pédagogique qui pour autant n'égalise pas l'enseignement en présentiel. De plus, l'enseignement à distance a conduit certains élèves à mettre fin à leur(s) formation(s) au conservatoire.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'adaptation de la facturation 2020-2021 en pratiquant notamment un dégrèvement de 10% du montant des cotisations 2020-2021 hors frais d'inscription et lorsque l'élève a exprimé par écrit avant le 31 décembre 2020, sa décision d'arrêter sa (ou ses) formation(s), aucune facturation ne lui sera appliquée hormis les frais d'inscription de 50€ qui restent dus dans leur totalité. Par ailleurs, il sera prioritaire pour les inscriptions 2021/2022.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 063 INDEMNISATION DES FRAIS ENGAGES PAR LE PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT DU CONSERVATOIRE POUR LA MISE EN PLACE DE COURS A DISTANCE

Dans le cadre de la crise sanitaire et afin de permettre aux élèves du conservatoire de pouvoir continuer leur scolarité à distance, certains enseignants ont été mobilisés pour mettre en place des cours à distance. Contrairement aux autres agents de la collectivité ayant été placés en télétravail, le caractère limité dans le temps de ces enseignements à distance, n'a pas permis la mise à disposition de matériel par la collectivité. Ainsi, les enseignants concernés ont été autorisés à utiliser leurs équipements informatiques personnels.

La CAPI propose de prendre en charge, dans la limite d'un plafond de 200 € par enseignant, une quote-part équivalente à 30 % des frais d'équipements informatiques qui ont été rendus nécessaires pour la réalisation de cours à distance pendant la période du 2 novembre 2020 au 6 février 2021.

Approuvé à l'unanimité

Retour Dorian MAILLET

21 02 25 064 TARIFS BIENNALE DE CIRQUE 2021

La 7^{ème} Biennale de Cirque se déroulera du Mardi 25 mai au dimanche 06 juin 2021 sur les 22 communes du territoire de la CAPI.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les tarifs qui reprennent l'ensemble des mesures proposées :

	TARIFS BIENNALE 2021	Grands Formats	Propositions petits formats et Jeune public	Spectacle Moebius
Tarifs tout public	Plein tarif	10,00 €	5,00 €	20,00 €
	Tarif mini *	7,00 €	4,00 €	15,00 €
	Abonnement adulte	8,00 €	4,00 €	18,00 €
	Abonnement mini	5,00 €	3,00 €	14,00 €
Tarifs spéciaux	Scolaires	6,00 €	4,00 €	6,00 €
	Tarif Groupes	8,00 €	4,00 €	15,00 €
	Tarif unique dernière minute	5,00 €	5,00 €	14,00 €

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 065 DOTATION DE FONCTIONNEMENT POUR LES ABATTOIRS ANNEE 2021 - VERSEMENT D'UN PREMIER ACOMPTE

La convention d'objectifs pour une Scène de Musiques Actuelles Structurante de trois ans (2019-2020-2021), a été signée en juin 2019 avec l'Etat.

Cette convention précise les missions artistiques, culturelles, territoriales, sociales et professionnelles confiées à la SMAC Les Abattoirs qui participe à l'aménagement culturel du territoire, à la prise en compte de nouveaux publics, des nouvelles esthétiques musicales et des nouvelles technologies liées aux musiques électroniques hybrides. Cette convention, dans son article 4, précise également les conditions de détermination et de versement de la dotation annuelle de la CAPI.

Le vote du budget primitif 2021 de la CAPI étant prévu le 9 avril 2021, il est proposé de verser un premier acompte de 275 000 € dès la fin du mois de février.

Approuvé à l'unanimité

Départ Florence VERLAQUE

21 02 25 066 BOURGOIN-JALLIEU – LES TILLEULS – CESSION

Par délibération du 8 novembre 2016, le conseil communautaire a entériné la cessation d'activité du foyer d'hébergement temporaire des personnes âgées « Les Tilleuls » et par arrêté du Président en date du 22 janvier 2019. Il est constaté que le centre n'est plus affecté ni à l'usage du public depuis le 1^{er} janvier 2018 et l'immeuble a été déclassé et entré dans le domaine privé de la CAPI.

Aux fins de cession de l'immeuble, un appel à candidature a été organisé en 2019. La date limite de remise des offres a plusieurs fois été repoussée compte tenu de l'absence de candidatures jusqu'en janvier 2020. La crise sanitaire a considérablement ralenti la procédure ainsi que l'élaboration de projet par les candidats et un seul candidat a remis une offre. Il s'agit de l'association Habitat et Humanisme.

La CAPI a fait réaliser une expertise en valeur vénale de l'immeuble par un cabinet spécialisé : l'estimation ainsi livrée s'élève à 370000 €.

L'association Habitat et Humanisme propose d'acquérir le bien au prix de 320000 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la cession de l'ancien centre d'hébergement temporaire des personnes âgées Les Tilleuls pour un montant de 320 000€, à l'association Habitat et Humanisme.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 067 EXONERATION DE LOYERS – CRISE DU COVID 19

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 29 octobre 2020, les établissements de restauration et bars et les établissements culturels dont les cinémas ne peuvent accueillir de public. Lors du premier confinement national, l'association PIROUETTE, gestionnaire d'une crèche familiale et occupant d'une partie des locaux de la CAPI du pôle petite enfance à Villefontaine a dû fermer ses portes mais n'a pas bénéficié d'une exonération de redevances comme cela a été fait précédemment pour les occupants dont l'activité a été impactée par la crise sanitaire.

Il est proposé de régulariser la situation afin d'exonérer l'association PIROUETTE des redevances d'occupation pour la période du 16 mars 2020 au 10 mai 2020 inclus.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 068 REMISE DE COMPTE CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC DE FOUR VILLAGE – DELIBERATION VALANT QUITUS A SARA

Le bilan financier définitif de la concession ZAC de Four Village établi par SARA, fait apparaître un excédent d'exploitation de 110 427 €.

Conformément à l'article 24.5 « Sort du boni d'opération » du contrat de concession, revient pour moitié à la CAPI, en sa qualité d'autorité concédante, et pour moitié au concessionnaire. Ainsi, il reste à percevoir de la SPLA SARA, au titre du solde du boni d'opération, 55 213,50 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'arrêter le bilan définitif de l'opération à la somme de 2 070 225 €, d'approuver le versement par SARA à la CAPI, en 2020, de la moitié du boni d'opération d'un montant de 110 427 €, soit un versement de 55 213,50 € et d'acter la remise de compte et de donner quitus à SARA pour cette opération.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 069 CONTRAT CADRE DE PRESTATIONS SOCIALES OFFRE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL TERRITORIAL

Le Centre de gestion de l'Isère procède à une consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait.

Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités, dont l'avantage est de mutualiser les coûts. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La CAPI pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Il est proposé au Conseil Communautaire de charger le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial. Le contrat aurait une durée quatre an et prendrait effet au 1^{er} janvier 2020.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 070 FIPHP - CONVENTION 2021-2023 RELATIVE AU FINANCEMENT D'ACTIONS MENEES PAR LA CAPI A DESTINATION DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Afin de poursuivre les actions entreprises dans le cadre de la convention 2017-2020, la Direction des Ressources Humaines souhaite renouveler la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP) et pérenniser notre taux d'emploi atteint en 2020 : 6.56%

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le conventionnement de la CAPI avec le FIPHP dans le but d'améliorer le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées au sein des effectifs de la CAPI.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 071 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la mise à jour du tableau des emplois.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 072 MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE CRENEAUX HORAIRES DANS LES PISCINES AUX FORCES DE L'ORDRE DU TERRITOIRE

Les forces de l'ordre du territoire de la CAPI : gendarmerie, pompiers, police nationale et police municipale, peuvent venir dans les piscines de la CAPI pendant les heures d'ouverture au public en s'acquittant d'un droit d'entrée au tarif réduit de 1€10.

Après une sollicitation de la gendarmerie, il est proposé de mettre en place deux plages horaires spécifiques élargies à l'ensemble des forces de l'ordre de la CAPI, et d'appliquer la gratuité d'accès dans ce cadre au regard du partenariat existant entre la CAPI et ces différents services.

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 073 ORGANISATION CAPI RAID : TARIF DES PARTICIPANTS ET PARTENARIATS

La CAPI organise depuis 2012 un évènement multisports le CAPI-RAID qui répond à plusieurs objectifs. La 9^{ème} édition est prévue le samedi 1^{er} et dimanche 2 mai à Meyrié. L'association BOL D'AIR basée à Meyrié, association spécialisée dans les sports de pleine nature et notamment la pratique des raids sportifs apportera son expertise sportive dans ce domaine et coorganisera cet évènement avec la direction des sports.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les tarifs d'inscription et les conventions de partenariat (Convention de mécénat, Convention de Co organisation avec l'association Bol d'Air, Convention avec les associations).

Approuvé à l'unanimité

21 02 25 074 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Le code général des collectivités territoriales, en son article L. 2121-8, rend obligatoire l'élaboration d'un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement des instances politiques de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère.

Le Président a confié la réflexion et la proposition de rédaction de ce règlement intérieur à un groupe composé de 4 membres du bureau communautaire et d'un représentant du groupe constitué. Le règlement intérieur fixe notamment les modalités de dépôt et d'examen des questions écrites ou orales, des vœux, les demandes de suspension de séance, les modalités de rédaction des procès-verbaux... Le règlement intérieur rappelle le droit à l'information des élus communautaires et précise les modalités de leur accès aux documents.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le règlement intérieur des instances communautaires de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

21 02 25 075 ATTRIBUTION D'UN LOCAL COMMUN AUX GROUPES CONSTITUES

Le code général des collectivités territoriales, en son article L. 5216-4-2, dispose que, dans les conditions qu'il définit, le conseil communautaire peut affecter aux groupes de conseillers communautaires, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Il est proposé de mettre à disposition du groupe Ensemble pour demain, ainsi que des autres groupes qui pourraient se constituer durant le mandat, un local qui sera localisé au centre Simone Signoret à Villefontaine.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

PAPADOPULO Jean

Président de la CAPI

TISSERAND Olivier

Secrétaire de séance

